



REGIE

INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE
GASPÉSIE | ÎLES-DE-LA-MADELEINE

335

DA12

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes
dans l'habitat floristique protégé de la Dune-
du-Nord aux îles-de-la-Madeleine

6214-01-001

Gaspé, le 11 janvier 2017

Monsieur Hani Zayat
Directeur - Approvisionnement en électricité
Hydro-Québec Distribution
Tour Est, Complexe Desjardins

Par courrier électronique

**Objet : Demande de report de l'Appel de propositions | A-P 2015-01 |
Éolienne Îles-de-la-Madeleine**

Monsieur Zayat,

La Régie intermunicipale de l'Énergie de la Gaspésie et des Îles-De-La-Madeleine, en tant que partenaire local, vous demande de sursoir de nouveau pour un an à l'appel de proposition lancée le 23 octobre 2016. Cette demande s'appuie sur plusieurs facteurs.

Dans un premier temps, nous n'avons obtenu qu'en décembre dernier l'autorisation du MDDELCC pour l'installation d'un mat de mesure de vent, ce qui a reporté en février le début de la campagne de mesure de vent. Cette campagne est prévue pour 12 mois et devrait nous permettre d'obtenir toutes les données pertinentes pour bien évaluer le potentiel du site retenu et surtout d'établir avec précision la capacité de production du gisement. Il n'est plus à démontrer l'importance d'avoir des données de vent sur une période d'au moins 8 mois comprenant au moins les mois d'hiver, vos appels d'offres antérieurs en font foi. Vous comprendrez que dans ce contexte actuel, il serait impossible d'obtenir ces données pour cet automne compte tenu que nous n'avons pas pu procéder avant février et qu'il manquera les mois de novembre, décembre et janvier qui sont par expérience parmi les mois les plus productifs.

Il est impératif que nous puissions avoir ces données afin que les promoteurs puissent déposer les meilleurs dossiers techniques qui offriront les meilleurs prix et qui permettront de garantir nos investissements.

Notre requête s'appuie également sur le fait que le site visé pour l'implantation du projet éolien est un habitat protégé et qu'il y a plusieurs contraintes environnementales. Dans ce contexte nous devons procéder à plusieurs études environnementales afin de documenter notre demande d'autorisation en vertu de l'article 19 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables conditionnelle à l'obtention d'un Certificat d'autorisation (CA) pour l'installation d'un parc éolien de 6 MW sur la Dune du Nord aux Îles-de-la-Madeleine qui sera déposée dans les prochaines semaines. Cette demande fera l'objet d'une consultation publique par le MDDELCC qui devrait avoir lieu ce printemps. Cette consultation permettra au Ministre d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet ce qui sera déterminant sur les suites et nous espérons un rapport du MDDELCC à l'été 2017.

Parallèlement à ces démarches nous allons amorcer dès le mois de mars les inventaires fauniques sur les oiseaux, qui doit s'échelonner jusqu'en novembre 2017. L'ensemble de ces travaux nous permettront d'accélérer le dépôt de notre dossier de demande de certificat d'autorisation (CA) dès que le projet sera retenu et le CAE conclu avec Hydro-Québec. Avec ces échéanciers nous espérons pouvoir mettre en production le parc éolien à la fin de décembre 2018.

Dans ce contexte, nous vous demandons de reporter au mois d'avril 2018 la date limite pour le dépôt des propositions.

Veillez agréer Monsieur Zayat, mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général



Gilbert Scantland